



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT
D'EXPLOITATION DE DOUZE
REPRESENTATIONS DU SPECTACLE INTITULE
"ZILLE ZAILLE ZOUILLE" PAR KARAKOIL
PRODUCTION, DANS LES BIBLIOTHEQUES
SUD, EST ET OUEST**

**DÉCISION N° DM-20-281
EN DATE DU 29 OCTOBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2020-2021,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de la Société Karakoil production représentée par Madame Cécile Pellarini, en sa qualité de gérante, dont le siège social est situé au 10, Chemin de Mastouloucia – 64990 SAINT PIERRE D'IRUBE, les samedis 16 janvier, 13 février, 10 avril, 29 mai 2021 à 10h30 à la bibliothèque Sud, les samedis 9 janvier, 6 février, 3 avril, 5 juin 2021 à 10h à la Bibliothèque Ouest, les samedis 9 janvier, 13 février, 10 avril, 29 mai 2021 à 16h30 à la bibliothèque Est dont le coût est fixé à trois mille euros (3 000,00 € T.T.C.) les 12 représentations ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Karakoil Production représentée par Madame Cécile Pellarini, en sa qualité de gérante, dont le siège social est situé 10, chemin de Mastouloucia – 64990 Saint Pierre d'Irube, un contrat de cession du droit d'exploitation de douze représentations du spectacle intitulé «Zille Zaille Zouille », les samedis 16 janvier, 13 février, 10 avril, 29 mai 2021 à 10h30 à la bibliothèque Sud, les samedis 9 janvier, 6 février, 3 avril, 5 juin 2021 à 10h à la Bibliothèque Ouest, les samedis 9 janvier, 13 février, 10 avril, 29 mai 2021 à 16h30 à la bibliothèque Est dont le coût est fixé à trois mille euros (3 000,00 € T.T.C.) les 12 représentations ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201029-lmc1H7855H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/10/2020
Date de Publication : 29/10/2020

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201029-Imc1H7855H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/10/2020
Date de Publication : 29/10/2020